

PROCES VERBAL

Séance du 15 Septembre 2022 à 18 h 30 mn

L'an deux mille vingt-deux, le Quinze Septembre à Dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Etaient présents : M. SUPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. MOBILLION Mathieu, Mme COLLET Camille, Mr COUSINA Denis, Mr Joël DELORME, Mr AUGIER Cyril.

Absents excusés : Mr Jean-Philippe TROUSSET (Procuration à Mr MOBILLION), M. GONÇALVES Marc (excusé)

Date de convocation : le 08 Septembre 2022
Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 07 Juillet 2022 est adopté.

I. DELIBERATIONS

- ✓ **Délib n° 23/2022 : PLU DE ORMES/AVIS SUR L'APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 :**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-36 à L.153-44,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme, approuvé le 22 janvier 2015,

Vu sa délibération n°22/2021 en date du 08 avril 2021 demandant à la Communauté Urbaine du Grand Reims de faire évoluer le PLU afin de modifier les dispositions de l'article AU7, uniquement pour les zones AUa et AUb, pour permettre l'implantation des constructions sur au moins une des limites séparatives,

Vu l'arrêté n° CUGR-DUPAACV-2021-001 de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 13 avril 2021 engageant la modification n° 2 du PLU,

Vu la décision n°MRAe2021DKGE257 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale en date du 15 novembre 2021 ne soumettant pas à évaluation environnementale le projet de modification n°2 du PLU,

Vu l'arrêté n°CUGR-DUPAACV-2022-040 de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims en date du 25 avril 2022 soumettant à enquête publique le projet de modification n°2 du PLU,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu en mairie du 16 mai 2022 au 14 juin 2022,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu la note explicative de synthèse jointe à la convocation, support de la présentation faite par le rapporteur en séance, valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre un avis favorable à l'approbation du dossier de modification n°2 du PLU tel qu'annexé à la présente dans le cédérom.

- ✓ **Délib n° 24/2022 : DEMANDE A LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS POUR EXTENSION DU CIMETIERE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'envisager l'extension du cimetière communal dont les capacités d'accueil ne sont plus que d'environ 20 %, ce qui n'est plus suffisant au

vu de l'accroissement de la population.

Notre commune ne disposant plus de la compétence en matière d'extension de cimetière, il convient de faire une demande auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De charger Monsieur le Maire de faire une demande d'extension du Cimetière auprès de la CUGR ;

✓ **Délib n° 25/2022 : PROJET DE REALISATION D'UN PARKING ATTENANT AU CIMETIERE COMMUNAL :**

L'absence de parking pour accéder au cimetière en sécurité préoccupe le Conseil municipal depuis de nombreuses années, mais malheureusement la commune n'est pas propriétaire du terrain adjacent.

Il y a plusieurs années, une tentative de création d'un parking et d'un agrandissement du cimetière, n'avait pu aboutir, dans l'impossibilité d'acquérir le foncier nécessaire. La situation ne s'est pas améliorée depuis, avec le développement de la zone de Bezannes, dont les usagers traversent Ormes pour rejoindre la route de Soissons. Le dernier comptage effectué par le département indique un trafic de 2200 véhicules par jour sur la D275 qui passe devant l'entrée du cimetière, ce qui expose les familles qui s'y rendent à un risque certain.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal souhaite relancer ce projet, en commençant par l'acquisition du terrain nécessaire et charge Monsieur le Maire des formalités en ce sens.

II. DOSSIERS EN COURS

1 – Aménagement de l'entrée de village côté Thillois par EDIVERT :

La Société EDIVERT est venue nous présenter son projet d'aménagement de l'entrée de village Côté THILLOIS.

La création d'une sente entre les arbres du Parc communal, le déplacement du grillage, le changement des entrées, la végétalisation du carrefour, la matérialisation du carrefour et tout l'ensemble du projet présenté a semblé convenir aux élus présents à cette commission.

Le projet est de nouveau présenté à l'ensemble du Conseil.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal valide cette proposition et propose de revenir sur quelques points : surélever le plateau du carrefour, sécurisation des entrées piétonnes, aménagement de l'entrée côté parking du parc...

Mr MOBILLION est donc chargé d'organiser une nouvelle rencontre avec l'Entreprise EDIVERT afin de travailler plus en amont sur ce projet et afin de pouvoir chiffrer cette opération.

2 – Réflexion sur l'extinction de l'Eclairage Public une partie de la nuit :

Le dérèglement climatique et la situation géopolitique nous font prendre conscience que l'énergie devient de plus en plus coûteuse et que sa surconsommation est également dangereuse pour notre planète.

Soucieux de cette situation et à l'image de nombreuses communes, le conseil municipal, après en avoir discuté, décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public entre 23h et 6 h à l'approche de l'hiver. Conscients qu'il s'agit d'un sujet sensible pour les Ormois, les élus vont informer les habitants afin qu'ils comprennent que cette gêne qu'ils pourront ressentir est préférable à des coupures d'électricité au plus fort de l'hiver.

Il convient dans un premier temps, de demander à la CUGR, qui possède la compétence Eclairage Public, l'intervention de l'Entreprise prestataire afin de procéder au réglage des horloges EP. Cette modification pourrait intervenir autour du changement d'heure fin octobre. Un flyer sera distribué prochainement.

3 – Avancement dossier construction d'un logement communal :

Dans le cadre du projet de faisabilité d'un ou plusieurs logements Rue de la Forge en lieu et place des jardins communaux, le Conseil Municipal avait retenu la proposition de TED Maîtrise d'œuvre.

Un premier document de travail a été étudié présentant trois types de constructions possibles en fonction du terrain et des contraintes du PLU. En effet, ce terrain est concerné par deux zones de PLU (AUa et U).

Monsieur KIEFFER a donc présenté cette étude au Conseil Municipal afin qu'il se positionne sur un projet.

Les deux premiers projets prévoient l'implantation de 3 maisons en longueur avec un accès privatif sur la rue de la forge pour la première maison et une servitude de passage pour les deux autres. La deuxième implantation est un changement sur l'orientation des habitations.

Le troisième projet consisterait à construire un petit collectif de 2 ou 4 logements avec parking sur le devant de la parcelle, plus économique mais moins intégrable dans l'environnement des habitations.

Une large discussion s'est ouverte, le conseil semble plutôt favorable au projet numéro deux. Mr KIEFFER doit revoir Mr DEMORAT (Ted maîtrise d'œuvre) et consulter les architectes des bâtiments de France afin de finaliser la faisabilité de ce projet.

III . QUESTIONS DIVERSES

- Travaux réalisés par la CUGR sur la Rue des Marzelles
- Réunion à venir avec la CUGR et l'atelier des territoires pour la modification PLU n° 3
- Les travaux de peinture sont en cours de réalisation au Parc Communal
- Une réunion du CCAS se tiendra le lundi 3 Octobre prochain en mairie à 18 heures avec les membres de la commission afin de travailler sur le colis des aînés pour cette année.
- La commune devra envisager l'achat d'un taille haies, l'actuel étant hors d'usage. Il en sera débattu en réunion Maire Adjointes prochainement.

Séance du 15 Septembre 2022

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
N° 23/2022	Urbanisme	PLU de Ormes/Avis sur l'approbation de la modification n° 2	13
N°24/2022	Cimetière	Demande à la CUGR pour extension du cimetière	13
N° 25/2022	Voiries	Projet de réalisation d'un parking attenant au cimetière communal	13

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME Absent excusé
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Marc GONÇALVES Absent excusé	Mathieu MOBILLION
Philippe GARET	Jean-Philippe TROUSSET Absent procuration à M. MOBILLION		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.